

Attribution de temps

Le projet de loi est une mesure draconienne. C'est le genre de mesure législative dont nous devons avoir honte. Il ne fait aucun doute que nous devons consacrer toutes nos énergies à en retarder l'adoption pour ne pas avoir à porter la honte de l'avoir appuyée. Le Nouveau parti démocratique n'a pas du tout l'intention de faciliter l'adoption de ce projet de loi. N'allez pas croire que nous faisons un cas de conscience de notre attitude. Nous en sommes fiers. Nous sommes fiers de croire au principe selon lequel les gens ont droit à leur dignité et à une certaine qualité de vie.

Nous savons également que c'est le gouvernement qui a provoqué la grève. Ce n'est pas le Syndicat des postiers du Canada. Le gouvernement a vite déclaré qu'il embaucherait des travailleurs de remplacement et qu'il accorderait des franchises, que cela économiserait beaucoup d'argent et qu'il n'était pas nécessaire d'offrir des emplois bien rémunérés; en passant, bien rémunérés voulait dire 12 ou 13 \$ l'heure. Peut-être le gouvernement pense-t-il qu'il pourrait ramener le salaire minimum à 2 ou 3 \$ l'heure et se réjouir de pouvoir exploiter tant ou tant de personnes et d'avoir créé tant ou tant d'emplois? Les Canadiens ne veulent plus de cette médecine. Je crois que les prochaines élections montreront que les Canadiens en ont assez. Ces employés voulaient des négociations et étaient prêts à accepter les grèves rotatives pour en arriver à des compromis. Ils souhaitaient de véritables négociations où il est possible de conclure des ententes justes. Ce genre de choses a été stoppé et étouffé par le gouvernement. Celui-ci a préféré engager des jaunes et monter les gens les uns contre les autres.

Bien sûr qu'il y a de la violence sur les piquets de grève. Lorsqu'on sait que les membres de sa famille risquent de souffrir de la faim, que l'avenir est bouché et que son emploi n'est plus sûr, on est porté à recourir à la violence. Les Canadiens ont fait la guerre au nom de la liberté en 1939 parce qu'ils croyaient y avoir droit. Je n'ai jamais cru que la guerre résolvait quoi que ce soit, mais beaucoup de gens ont cru que la guerre protégerait la liberté. Le gouvernement appuie et encourage la violence en poussant les gens à se battre pour le maintien de leur qualité de vie et pour le soutien de leur famille.

Le projet de loi dont nous sommes saisis indique que l'on ne respecte plus cela. Avec ce genre de mesure, nous revenons aux années 20 et aux terribles années 30. Voilà ce que le gouvernement essaie de faire au Canada. Il n'y arrivera pas parce que pour trop de gens, la qualité de la vie, la dignité de la personne humaine et la famille sont trop importantes pour croire le gouvernement qui crie à l'exploitation.

Il est urgent que ce débat se poursuive. Je crois essentiel de le prolonger à tout prix pour pouvoir bloquer l'adoption de ce projet de loi.

[Français]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer au débat aujourd'hui concernant le conflit qu'il y a présentement à la Société canadienne des postes avec les différents travailleurs. Madame la Présidente, c'est une situation qui est présentement difficile et je pense que, comme gouvernement, nous ne pouvons laisser prolonger plus longtemps cette situation.

Je comprends qu'idéalement le meilleur système c'est lorsque les deux parties, c'est-à-dire le syndicat et, en l'occurrence,

la Société canadienne des postes auraient pu arriver, suite à des discussions, à une entente. Mais étant donné que les deux parties sont tellement éloignées l'une de l'autre, comme gouvernement nous ne pouvons nous permettre d'attendre qu'il y ait de la violence ou encore de laisser indûment des employés perdre leur salaire, ne pas avoir de paye en fin de semaine, et attendre ainsi pendant des semaines avant de prendre une décision ou d'adopter une loi comme nous devons le faire présentement.

Madame la Présidente, j'ai peut-être des points... je pense que les Canadiens et les Canadiennes souhaiteraient savoir ce qui se passe dans cette négociation. Dans le cas du conflit entre les employés et la Société canadienne des postes, le ministre du Travail (M. Cadieux) a exposé la chronologie détaillée des événements et il a précisé les tentatives faites pour régler le conflit par la conciliation, et voici quelques aspects qui étaient mentionnés dans le rapport du commissaire-conciliateur, M. Claude Foisy.

Le rapport du commissaire signale quelques très graves lacunes chez les participants à ces négociations. Les parties au conflit ont de toute évidence omis de discuter dans un esprit favorable au compromis et ont, en conséquence, manqué à leur responsabilité de négocier une convention collective. Malgré toute leur rhétorique et leurs tentatives en vue de rendre publiquement l'autre partie responsable de l'impasse, ce qui a figuré dans les médias au sujet des parties ces dernières semaines, madame la Présidente, cela suffit amplement à démontrer leur triste performance à la table des négociations et leur refus d'assumer leurs responsabilités tant envers leurs mandants directs qu'envers la population canadienne.

Et voici, à la page 2 du rapport du commissaire-conciliateur, quelques remarques. Lorsqu'il a rencontré les parties pour la première fois, il y avait 120 points sur la table, soit 52 demandes patronales et 68 demandes syndicales. C'est là un nombre considérable de points toujours en litige à ce stade des négociations. Écoutez bien ceci, madame la Présidente. Le commissaire a ensuite souligné un fait étonnant: il s'agissait du même nombre de points qu'au tout début des négociations. En d'autres termes, avant l'intervention du commissaire-conciliateur, les parties ne s'étaient entendues sur aucun des 120 points en litige. Elles n'avaient réussi qu'à signer quelques clauses de la convention précédente qu'elles avaient convenu de ne pas modifier.

Également le commissaire, dans son rapport, présente une évaluation des négociations, et il sera facile de convaincre tous ceux qui liront cette partie du rapport que les échanges ont été caractérisés par l'absence totale de négociations collectives constructives. Le commissaire a indiqué que les parties ont passé beaucoup de temps à traduire leurs demandes en clauses de la convention. Et voici ce qu'il ajoutait: Sauf pour la dernière journée des rencontres, soit le 12 août dernier, les échanges des parties sont demeurés au niveau des principes et de la justification des dites positions de principe. Il en résultait qu'au regard des recommandations précises sur les textes, il ne pouvait évaluer toutes les implications pratiques. Dans la plupart des cas, j'ai adopté les textes tels que proposés. Si cette façon de faire cause des difficultés pratiques aux parties, elles